

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
24 JUINI 2015

DATE d’AFFICHAGE
03 JUILLET 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

L’an deux mille quinze,
le 30 juin à dix heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Salle Corail de Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. André PAJOLEC

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Jo BROHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°102-2015 – FINANCES – SUBVENTION 2015 EN FAVEUR DE L’ECOLE NICOLAS HULOT POUR
LA NATURE ET L’HOMME**

Le Président rappelle que par délibération n°79-2015 du 2 juin 2015, le Conseil Communautaire a décidé de fixer le montant de l’enveloppe réservée à l’Ecole Nicolas Hulot pour la Nature et l’Homme au titre de l’année 2015 à 12 000 €. Le Conseil Communautaire avait souhaité qu’une réflexion puisse intervenir entre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et cette association afin que soient organisées des actions de prévention en milieu scolaire en matière de déchets.

Après échanges avec l’Ecole Nicolas Hulot pour la Nature et l’Homme, il s’avère que les interventions en milieu scolaire nécessitent de la part de cette association une étude précise de nos besoins en la matière afin de quantifier les volumes horaires et financiers. Par ailleurs, le Président rappelle que cette subvention est jusqu’à présent octroyée en contrepartie d’actions menées dans le cadre des rencontres de Branféré, qui se sont déroulées du 23 au 25 mai 2015.

Ainsi, afin de ne pas mettre en péril l’équilibre financier de cette association, le Président propose de verser une subvention d’un montant de 12 000 € pour l’année 2015, soit une diminution de 1 000 € au regard de l’année 2014. Le Président propose également que soit organisée d’ici la fin de l’année une rencontre avec la Direction de cette association dans l’optique de pouvoir dimensionner le montant de notre subvention pour 2016 et le nombre d’interventions en milieu scolaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2015

Reçu en préfecture le 03/07/2015

Affiché le

ID : 056-200027037-20150630-DELIB_102_2015-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, (35 pour, 1 abstention) :

- **ARRETE** le montant de la subvention 2015 en faveur de l'Ecole Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme à 12 000 €.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le **BIAUS**
Le Président,

